Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N° 2024- 1082 /PRES/PM Portant intérim du Secrétaire général du Gravernement et du Conseil des ministres

Visa et n:00 3138

DU FASO,
TAT,
DES MINISTRES,

DES MINISTRES,

D'USA ET 1:00 912024

DES MINISTRES,

D'USA ET 1:00 912024

D'US

LE PRÉSIDENT DU FASO, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu la Constitution:
- la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 : Vu
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023;
- le décret n° 2024-0908/PRES/PM du 1er août 2024 portant composition du Vu Gouvernement:
- le décret n° 2024-1022/PRES-TRANS/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement;
- la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'État et Vu répartition de compétences entre l'État et les autres acteurs du développement ;
- la loi n°020/98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et Vu de gestion des structures de l'administration de l'État et son modificatif la loi n° 011-2005/AN du 26 avril 2005;
- le décret n°96-057/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 1996 portant fonctionnement Vu des intérims des départements ministériels ;
- rapport du Premier Ministre; Sur
- Conseil des ministres entendu en sa séance du 04 septembre 2024 ; Le

DÉCRÈTE

- Article 1: En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres, son intérim est assuré par :
 - le ministre chargé du porte-parolat du Gouvernement : premier intérimaire :
 - le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur : deuxième intérimaire.
- Article 2: Le fonctionnement de l'intérim du Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres s'effectue conformément aux dispositions du décret n°96-057/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 1996 portant fonctionnement des intérims des départements ministériels.
- Article 3: Le présent décret abroge le décret n°2022-1063/PRES/PM du 09 décembre 2022 portant intérim du Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres.

Article 4: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 septembre 2024

RESIDE TO

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA